



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°53-2023 – Développement Economique**  
**Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique –**  
**Secteur Contine**  
**Pôle d'activités de la Confluence**  
 Annexe 4 : plan Contine

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 30/05/2023*  
*Publication : 30/05/2023:*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Pedurand (à partir de la délibération 58-2023)		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND Isabelle	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		45			1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

<b>Délibération n°53-2023 – Développement Economique</b> <b>Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique –</b> <b>Secteur Contine</b> <b>Pôle d'activités de la Confluence</b> Annexe 4 : plan Contine	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en</i> <i>Prefecture : 30/05/2023</i> <i>Publication : 30/05/2023:</i>
--	--

#### Exposé des motifs :

Monsieur le Président et Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présentent les éléments suivants :

La délibération a pour objectif d'acquérir une parcelle située entre des habitations de riverains de la commune de St Léon et le futur site économique de « Contine » dans l'objectif de création d'une zone tampon qui devra être aménagée par un merlon paysager ou toute autre aménagement permettant de réduire les nuisances.



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière,  
**Vu** la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m2 au lieu-dit « Contine ».  
**Vu** la délibération n°107-2022 du 12/12/2022 approuvant l'acquisition de 1815 m2 à la mairie de Damazan et de 32 426m2 avec le GFA de Lacerege.  
**Vu** la délibération n° 98-2020 du 14 décembre 2020 approuvant le PLU de la commune de Damazan et actant le zonage de la parcelle ZB 0148.  
**Vu** la délibération n°16-2023 du 27/03/2023 approuvant la modification n°2 du Plu de Damazan, permettant l'ouverture de la réserve foncière de Contine.

**Considérant** l'existence d'habitation à proximité du futur site économique de Contine

**Considérant** la volonté de préservation du cadre de vie des habitants à proximité

Il est proposé l'acquisition de la parcelle ZC 35 sise commune de Saint Léon, de 61a10 ca, jointe en annexe de la présente délibération.

Cette parcelle est propriété de :

- Nicole DE LABAT DE DELAPEYRIERE
- Bruno DE LABAT DE DELAPEYRIERE
- Christian DE LABAT DE DELAPEYRIERE
- Michel DE LABAT DE DELAPEYRIERE

Le prix proposé et accepté est **de 7.5€/m2 soit 45 825€.**

**Considérant** le courrier du 17 février 2023 des indivisaires approuvant la vente de la parcelle ZC 35 dans les conditions citées précédemment.

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Développement Economique » en date du 04/05/2023,

**Ouï** cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*44 Voix pour - 0 Voix contre - 1 Abstention (Madame Nathalie Buger)*

1. **Valide** l'acquisition de la parcelle ZC35, pour un total de 45 825€
2. **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
3. **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget annexe ZAE 3
4. **Autorise** Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de Communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

